



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 06083

Numéro SIREN : 807 647 961

Nom ou dénomination : A.I.G.P Ingénierie

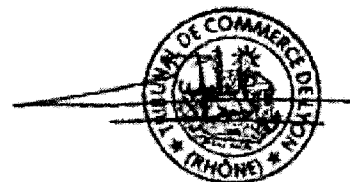
Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2017 sous le numéro de dépôt A2017/029736

Dénomination : A.I.G.P Ingénierie
Adresse : 115 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais -
FRANCE-

n° de gestion : 2014B06083
n° d'identification : 807 647 961

n° de dépôt : A2017/029736
Date du dépôt : 31/10/2017

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 29/06/2017



4936882



SAS au capital de 20.000 €

115, rue Barthélemy Thimonnier
69530 BRIGNAIS
807 647 961 RCS LYON

**EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2017**

En date du 29 juin 2017 au siège social de la société AIGP Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 20.000 euros, M. Thierry LAHY représentant légal de la société ER2T Group dont le siège social est au 287 rue Barthélemy Thimonnier, Parc d'Activité de Sacuny, 69530 BRIGNAIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 817 473 242, société ER2T Group qui est l'associé unique de la société AIGP Ingénierie, et en l'absence du commissaire aux comptes, le cabinet ODICEO régulièrement convoqué et excusé,

A PRIS LA DECISION CI-APRES :

Après avoir acté la démission de M. Thierry LAHY de son poste de Président d'AIGP Ingénierie,
en remplacement l'associé unique nommé en remplacement ER2T Group représentée par son Président M. Thierry LAHY comme Président d'AIGP Ingénierie, sans limitation de durée, avec effet au 1er juillet 2017.

Le président, conformément à la loi, aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager par tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

De la décision qui précède, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'T' followed by a long horizontal stroke.